

Interdiction d'épandre le jour pour protéger les abeilles

© 28/04/2014 |  Terre-net Média

Les épandages de produits phytosanitaires seront bientôt totalement interdits en journée et plus aucune dérogation ne sera tolérée afin de protéger les abeilles, a annoncé lundi le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, lors d'une conférence de presse.



Un arrêté inter-ministériel d'interdiction des épandages en journée est en cours de rédaction et devrait être publié au Journal Officiel d'ici trois/quatre mois. (©Terre-net Média) (©Terre-net Média)

« Une étude qui a été rendue de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, ndlr) sur les épandages de produits phytosanitaires conclut de manière claire que les abeilles sont sensibles à la lumière, il va falloir qu'on modifie **les pratiques d'épandage** vers des épandages le soir », a expliqué le ministre lors d'un point d'étape de son plan (2013-2015) pour une apiculture durable.

[A lire pour en savoir plus : Traitement de nuit obligatoire en période de floraison ?](#)

Réaction de la Fop : [Un « arrêt de mort » pour la féverole en France](#)

Selon lui, l'Anses a conclu que « la luminosité est ce qui fait sortir les abeilles et tout ce qui est épandage du matin a des conséquences importantes » car il « laisse des traces de produits phytosanitaires dans l'eau, dans la rosée » qui peuvent perturber ces insectes lors des périodes de floraison de printemps et de l'été.

Un arrêté inter-ministériel d'**interdiction des épandages en journée** est en cours de rédaction et devrait être publié au Journal Officiel d'ici trois/quatre mois, estime Stéphane Le Foll. Aujourd'hui, il est déjà interdit d'épandre le matin avec **tous les produits chimiques comportant la mention "Abeilles"** mais de nombreux agriculteurs obtiennent des dérogations. Plus aucune dérogation ne sera admise dans le nouveau système, complète le ministre de l'Agriculture. « Il faut que chacun ait conscience qu'il faut faire des efforts » et « il s'agit d'assurer la production agricole, et en même temps d'assurer la pollinisation et la production de miel », a-t-il insisté.

Pour l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf), il s'agit d'« une bonne décision ». Mais « il convient maintenant d'aller plus loin dans ce processus de révision de la "mention abeille" : elle doit cesser d'être délivrée à des produits très toxiques pour les pollinisateurs et l'arrêté du 28 novembre 2003 doit être étendu aux traitements fongicides et herbicides, qui sont eux aussi, préjudiciables pour nos abeilles ».

Par ailleurs, Stéphane Le Foll a dressé un premier état des lieux de son **plan pour une apiculture durable** qui vise à relancer la production de miel en France alors que plus de 50 % du miel consommé par les Français est importé. Plus d'un an après son lancement, près de 8 millions d'euros - sur les 40 millions promis - ont été consommés. Et sur les 117 actions prévues initialement, deux tiers ont été entreprises et un quart ont abouti.

Enfin, le ministre souhaite « clarifier les choses sur les origines du miel » avec un étiquetage « miel de France » réservé aux miels provenant d'abeilles vivant et butinant sur le territoire français, pour mettre fin aux abus.

En revanche, Stéphane Le Foll a exclu d'étendre le moratoire européen à d'autres molécules comme le demandent les apiculteurs. Cette interdiction pour deux ans porte seulement sur trois néonicotinoïdes jugés responsables en partie de l'importante mortalité des abeilles.

En 2013, la production de miel en France a encore chuté à 15.000 tonnes, soit moitié moins qu'en 1995, pour un nombre de ruches presque équivalent, selon l'Unaf qui met en avant les conditions climatiques (froid, pluie) et les « problèmes d'intoxications » des colonies.